

Musée des Confluences, le coût de ce projet pharaonique est très largement sous-estimé par le Conseil Général

Le projet

« Concevoir un nouveau projet à l'image des défis de notre société : voilà l'ambition que porte le futur Musée des Confluences. Pour le Département du Rhône, c'est aussi l'occasion, non seulement de remplacer le Muséum vieillissant inadapté par un site majeur de niveau international, mais aussi de s'inscrire fortement dans la dynamique de développement culturel et économique de l'agglomération. Ce qui confirme le choix du site de La Confluence, quartier exceptionnel pour sa modernité et l'urbanité qu'il dessine. Mais le Musée sera aussi, et avant tout, un espace dédié à tous. Fusionnant plaisir et pédagogie, culture et citoyenneté, il exprimera, de façon sensible et originale, la vocation départementale d'ouverture et de solidarité. »

C'est ainsi que Le Président du Conseil Général du Rhône annonce dans la presse la construction de ce musée.

Par ailleurs, dans le rapport justifiant la création de ce musée, nous avons essentiellement retenu que :

- « Ce musée est une réponse culturelle à la fracture sociale et intellectuelle (???) »
- « Il a pour vocation de relier la science et les sociétés »
- « Il valorisera et fera connaître la riche culture industrielle et scientifique du département. »
- Les thèmes des expositions de synthèse et de référence seront : « *D'où venons-nous ?* », « *Qui sommes-nous* » et « *Que faisons-nous ?* ».



Un investissement colossal pour un projet titanesque !

Pour réaliser ce projet digne du temps des rois, la SERL a retenu un site exceptionnel et un cabinet d'architecte exceptionnel ... tellement exceptionnels qu'on peut se demander s'il est effectivement réalisable ... et surtout à quel prix ?

- Le terrain, symboliquement situé au confluent des deux fleuves, présente des caractéristiques géologiques particulièrement instables et impropres à la construction d'un tel édifice !

- Le cabinet d'architectes retenu, Coop Himmelb(l)au est un cabinet autrichien internationalement reconnu pour ses projets d'envergure. Il a conçu un édifice aux formes mouvementées, associant béton, verre et métal, le tout en forme de nuage !

Ce projet a fait l'objet d'un appel d'offres. Mais il est tellement compliqué et surtout périlleux aussi bien sur le plan des fondations que sur le plan de la conception de l'édifice lui-même, qu'aucune des 3 grandes sociétés de BTP françaises (Vinci, Eiffage, Bouygues) n'a pu répondre au niveau de prix souhaité par le maître d'ouvrage.

C'est finalement le groupe FAYAT aux activités diversifiées (BTP, informatique, électronique et électricité) qui a été retenu.

Il se dit aujourd'hui qu'aucune compagnie ne veut l'assurer ! Dans ce contexte, on peut s'interroger sur le coût réel final de l'opération et la fiabilité de l'estimation de l'investissement.

Le financement de l'investissement

L'investissement initial, estimé à 152 M€, apparaît déjà dans les comptes administratifs du Département et dans les prévisions budgétaires de 2006 à plus de 193 M€, soit un premier dérapage de 27% (cf tableau page 2) !

Le financement de ces 193,7 M€ est prévu, selon le conseil général, de la façon suivante :

- 17 M€ proviendront de la vente de biens immobiliers (dont 2,3 déjà réalisés)
- 67,8 M€ viendront de la vente des titres des autoroutes APRR et ASF et de celle des actions de la Compagnie de Navigation du Rhône (les bénéfices et plus-values attendus ne sont pas déduits !)

Le reste (109 M€) viendra de nos impôts :

- 10 M€ de subventions de la Région Rhône-Alpes
- 47,8 M€ sont censés venir de la croissance actuelle des droits de mutation,
- 51,2 M€ restent à trouver !

A titre de comparaison, le coût d'investissement du Musée des Confluences est supérieur à la dette remboursée chaque année par le Conseil Général. Il représente 25% de la dette à fin décembre 2005. Il représente 57% des investissements réalisés par le Conseil Général en 2005 !

Un investissement d'une telle importance se comprendrait si la culture était une des compétences premières du conseil général ... et si le Département avait une trésorerie à l'aise ! Mais ce n'est ni l'un, ni l'autre cas :

- **les compétences légales d'un Département sont le social, la voirie et les collèges ... et non la culture !** Celle-ci a été ajoutée arbitrairement à ses attributions par le Département .

- **Quant à la trésorerie, le Département du Rhône est un des départements les plus endettés de France** : par habitant, la dette était de 484 € à fin 2005, contre 251 € (moitié moins !) pour les départements de taille similaire !

	Avant 2006	
Accès au futur musée	480 197	
Coût d'acquisition du terrain	2515 544	

L'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie), charge supplémentaire mise par l'Etat à la charge des départements depuis 2002, aurait dû être, au moins en partie, financée par des économies dans des secteurs secondaires, tels la culture. Ce n'est évidemment pas le cas !

Le choix fait par le Département du Rhône est donc contraire à toute saine logique : l'investissement dans ce musée est fait au détriment de ses missions premières : la voirie, les collèges et l'action sociale ... et des contribuables !

CANOL a déjà constaté que pour l'A.P.A. (cf notre bulletin n°27), les personnes âgées du Rhône étaient moins bien remboursées que la moyenne française. On sait aussi que le Département du Rhône est très en retard dans la mise en place de la Maison du Handicap.

Enfin, la solution première de financement est naturellement **la fiscalité** ! Le Conseil Général a pourtant fait adopter ce projet en disant « *qu'il serait autofinancé et n'entraînerait aucune augmentation de la fiscalité locale* » .

...
Sous prétexte principal de mise en place de l'A.P.A., le conseil général du Rhône a fait croître son taux de taxe d'habitation de 29% de 2001 à 2005 et l'a encore augmenté de 5% en 2006.

Les recettes de la fiscalité directe (taxe d'habitation, taxes foncières et taxes professionnelles) du Département ont augmenté de 39% de 2001 à 2005 ! Ces augmentations sont nettement supérieures aux besoins de financement engendrés par l'A.P.A. : les augmentations d'impôt ont rapporté plus de 250 M€ depuis 2001, tandis que la mise en place de l'APA a coûté 100 M€ !

Ce sont donc les contribuables qui, sans qu'on les en informe, ont déjà commencé à financer le Musée des Confluences.

Le coût prévisionnel de fonctionnement du Musée

Ce n'est pas tout de construire un magnifique bâtiment. Il faut encore :

- l'aménager intérieurement,
- installer les différentes collections que l'on possède,
- acquérir de nouvelles collections, les mettre en valeur,
- faire de la publicité,
- accueillir les visiteurs,
- installer des expositions temporaires,
- renouveler constamment le contenu afin d'attirer une clientèle toujours nombreuse, etc...

le coût prévisionnel de l'aménagement intérieur est estimé à 2,68 M€ et nous paraît bien faible. Il en est de même pour les 2,15 M€ prévus pour l'équipement des expositions. Le seul diplotocus acheté récemment par le Conseil Général dans ce but a déjà coûté la bagatelle de 1 million 200 000 € !

Le Conseil Général du Rhône a établi le budget de fonctionnement du Musée des Confluences, en fonction du budget du Muséum qu'il remplace.

D'après les chiffres cités par le Conseil Général, ce dernier aurait attiré 80 000 visiteurs en 2005 et aurait coûté 6,5 M€, Le Musée des Confluences, lui, est censé attirer 400 000 visiteurs les premières années.

Cette estimation de fréquentation, très supérieure à celle du Musée des Beaux-Arts (244 000 entrées en 2005), semble optimiste, mais accessible, si le contenu est à la hauteur du contenant !

Compte tenu de cet objectif, de sa surface d'exposition, du fait que plus aucun investissement n'est fait depuis longtemps dans le Muséum, le coût de la gestion du Musée des Confluences nous paraît devoir être plus que proportionnel à la fréquentation prévue, soit un coût net supérieur à 30 millions d'euros !

Or il n'en est rien ! Le Conseil Général a prévu un déficit annuel de seulement 12,2 millions d'euros. Il est même espéré que des entreprises mécènes participent au comblement de ce déficit !

Les recettes des entrées seraient de 2,8 M€ (7 € en moyenne par visiteur) en tenant compte de la concession à des entreprises privées de l'accueil, de la commercialisation, des boutiques et de la restauration.

L'ensemble des dépenses (administration générale, personnel chargé de l'organisation et des expositions, renouvellement des expositions, entretien du bâtiment,...) est estimé à 15 M€.

Pour 5 fois plus de visiteurs et une surface d'exposition beaucoup plus grande, le déficit serait inférieur au double de celui du Muséum ? Nous n'y croyons pas !

Nos conclusions

Le conseil général du Rhône s'est lancé dans une opération de prestige qu'il n'est pas en mesure de financer autrement que par la vente des « bijoux de famille » (actions en portefeuille) et l'augmentation de la fiscalité.

Il le fait dans un lieu qui, bien qu'emblématique, présente des risques importants mettant en péril cette construction.

Afin de faire passer ce projet, des estimations sous-évaluées ont été élaborées aussi bien pour le chiffrage du coût d'investissement que pour celui du fonctionnement.

Les taux d'imposition ont été exagérément augmentés ces dernières années de façon à permettre le financement de ce projet.

Ils devront malheureusement l'être encore afin de faire face à la dérive des coûts de construction et à celle des coûts d'exploitation.

Une politique de saine gestion devrait interdire ce genre de dépense superflue.

Dans un contexte national de déficit public galopant, il est inadmissible qu'un conseil général puisse s'arroger le droit de construire un tel édifice qui va encore accroître ce déficit !

Ce type d'investissement devrait faire l'objet d'une consultation populaire préalable.

Nous ne sommes plus sous Louis XIV et le Département du Rhône ne devrait pas être en droit de construire un nouveau Versailles.

Nouveau site internet CANOL

Notre site précédent ne permettant pas d'y mettre ce que nous souhaitions, nous venons de publier un nouveau site beaucoup plus complet et que nous espérons plus convivial. Vous le consulterez en tapant : <http://perso.orange.fr/canol>.

Outre l'ensemble des bulletins "Courrier de CANOL" et "CANOL Actualités" déjà parus, vous y trouverez :

- o l'ensemble de nos actions en justice, et l'état actuel de nos recours,
- o le mode de calcul des impôts locaux ,
- o les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière des communes du Rhône,
- o les valeurs locatives et taux d'abattement de chaque commune
- o l'accès aux résumés des comptes administratifs des communes fournis par le Ministère des Finances.
- o la revue de presse de CANOL

N'hésitez pas à le consulter, à nous faire part de vos suggestions, et à le faire connaître à vos amis !

Le tribunal administratif ne voit pas ... de relation entre des embauches indues et l'augmentation de la fiscalité ... !

La Cour d'Appel administrative de Lyon avait rejeté les demandes de CANOL pour "défaut d'intérêt à agir" de l'association, alors que le tribunal administratif avait reconnu l'illégalité de l'application de la loi ARTT par le Grand Lyon et la ville de Lyon. Deux de nos adhérents avaient alors demandé au tribunal administratif d'annuler les budgets 2005 de ces deux collectivités pour cause de maintien de cette illégalité.

Le tribunal vient de rejeter leurs demandes car il n'a pas trouvé de lien suffisant entre les embauches faites dans ce cadre et l'augmentation des charges et de la fiscalité !

Nous constatons que le tribunal continue de protéger les administrations, mais avons l'intention de faire appel de cette décision.

Des créations d'emploi qui coûtent cher !

Dans le cadre de l'aide départementale à l'immobilier d'entreprises, le Conseil Général a donné son accord pour subventionner des acquisitions, aménagements et extensions d'ateliers-relais dans les cantons suivants contre des "promesses d'embauche" et maintiens d'activité pendant 5 ans :

Communauté de communes de Chamousset en Lyonnais :

- o entreprise Mahlière : subvention de 17 500 € contre l'embauche de 1,2 salarié
- o EGB Granjon : 100 000 € contre 1,4 emploi
- o SARL Europe Chauffage : 100 000 € contre 1,4 emploi
- o SA Bionatis : 100 000 € contre 4 emplois

Communauté de communes du Pays de Tarare :

- o SA Pansements Raffin : 100 000 € contre 8 emplois
- o SAS Corneloup-Vuillafans : 70 000 € contre 3,2 emplois

Communauté de communes de Haute Azergues :

- o SCA Coforet : 140 000 € contre 1,1 emploi

Communauté de communes d'Amplepuis-Thizy :

- o SARL Papi : 319 500 € contre 1 emploi
- o SARL Garnier : 500 000 € contre 5 emplois

Communauté de communes des Hauts du Lyonnais :

- o Désifruit : 75 000 € contre 1 emploi

Cela fait un total de 1 522 000 € pour 27,3 emplois, soit une moyenne de 68 250 € par emploi "promis" !

Rapport VALLETOUX sur la fiscalité locale : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

Réalisé à la demande des associations de maires et de présidents de conseils généraux et régionaux, ce rapport se propose d'introduire « plus de clarté entre les collectivités locales et les contribuables et plus de lisibilité entre les collectivités et l'État ». C'est plutôt loupé ! Les contribuables n'y comprennent plus rien.

M. Valletoux, vice-président de DEXIA Crédit Local, banquier de nos collectivités territoriales, préconise une nouvelle répartition des impôts locaux et la création de nouveaux impôts. La taxe sur le foncier bâti (FB) serait scindée en deux, une sur les locaux d'habitation, le FB maison, qui reviendrait aux communes et à leurs groupements, une autre, le FB entreprises, qui irait aux départements. La taxe professionnelle, diminuée, irait aux communes et à leurs groupements, alors qu'une autre partie de cette taxe irait aux Régions. Mais oui, pourquoi pas ?

La bonne vieille taxe d'habitation reviendrait aux communes et aux intercommunalités, mais les ménages ne s'en sortiraient pas à bon compte malgré des apparences de réduction. En effet, ils se verraient « offrir » deux nouveaux impôts : un impôt établi sur les mêmes bases que la CSG, affecté aux Départements, et un impôt sur le revenu affecté aux Régions. C'est tout !

Au total, la nouvelle donne « pomperait » 44,3 milliards d'Euros sur les ménages (41,2 actuellement) et 38 milliards d'Euros sur les entreprises (35,9 actuellement).

Cette augmentation massive de la fiscalité locale (+ 5,2 milliards) serait, nous dit-on, bénéfique au contribuable national car l'État n'aurait plus à accorder ses compensations aux collectivités locales. On peut toujours rêver !

Le même jour, Pierre RICHARD, le patron de M. VALLETOUX, a, lui aussi, remis un rapport sur le même sujet (cela fait un peu désordre !). Il met en évidence la responsabilité des collectivités locales dans la hausse des dépenses publiques, il appelle de ses vœux un nouveau contrat de solidarité et de performance et souhaite que les comptes des collectivités locales soient certifiés et soumis à évaluation. Cet audit serait rendu public, afin que les citoyens puissent juger de l'utilisation de leurs impôts...

Un tout autre discours que celui de son subordonné, mais comme il conseille la rigueur, la presse n'en a presque pas parlé !

Pour ceux que le sujet intéresse, voyez plutôt la proposition de réforme faite par CANOL dans notre bulletin n°26.

2,5 milliards d'euros pour les quartiers sensibles !

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Jean-Louis BORLOO vient de confirmer la dotation de cette somme pour la rénovation urbaine en Rhône-Alpes sur la période 2004-2013.

Les quartiers classés comme priorité nationale dans le Rhône sont situés à Bron, Givors, Lyon-la Duchère, Rillieux, Vaux-en-Velin et Vénissieux.

Les maires de Saint-Priest, Vaux-en-Velin et le président du Conseil Régional l'ont félicité pour "cette politique aussi ambitieuse" !

Liaison Lyon - aéroport St Exupéry : le prestataire est choisi, le tarif aussi !

La ligne de tram-tramway qui va desservir l'aéroport St Exupéry, en prolongation de la ligne LEA, qui va jusqu'à Meyzieu, devrait entrer en service en automne 2009.

Le Conseil Général vient de choisir le délégataire pour cette opération : il s'agit de RhôneExpress, groupe composé des sociétés Vinci, Campenon-Bernard, Roiret, Jean-Lefebvre, Vossloh, Cégélec, Véolia Transports et Caisse des Dépôts. Celui-ci est chargé de la construction de la ligne Meyzieu-aéroport, de la fourniture du matériel et de l'exploitation du service Part-Dieu (est) - La Soie - Meyzieu - Saint-Exupéry avec une concession de 30 ans.

Le Conseil Général versera une subvention de 31,35 M€ pour cet investissement et s'engage à attribuer chaque année une subvention maximum de 3,5 M€ pour l'exploitation de la ligne.

Le temps de parcours prévu est estimé à 25 minutes. Le voyage aller devrait coûter 12 € (contre 8,60 € aujourd'hui par Satobus).

Les retombées des voyages des élus de Lyon et du Grand Lyon !

Le recueil des voyages à l'international faits par les élus de ces deux collectivités vient d'être publié.

Outre les déplacements dans des villes européennes où des études communes et des échanges d'expérience peuvent être fructueux, ce document relate tous les voyages que nos élus (et nos techniciens) font aux 4 coins du monde afin de faire part aux populations (*déshéritées ou pas*) des compétences que nous avons et des aides financières que nous souhaitons leur apporter.

Ils ont ainsi visité récemment Alger, Bamako (Mali), Beyrouth, Erevan (Arménie), Madagascar, Ouagadougou (Burkina-Faso), Porto-Novo (Bénin), Rabat.

Leurs autres partenaires sont Balti (Moldavie), Koutaïsi (Géorgie), Lviv et Nikolaïev (Ukraine), Tunis, Addis Ababa (Ethiopie), Alep (Syrie), Jericho (Palestine), Canton (Chine), Bangalore (Inde), Ho Chi Minh Ville (Vietnam), San José (Costa Rica),...

Nos élus sont très actifs dans des associations comme Citynet (coopération avec 80 villes asiatiques), Cités Unies France (coordination des actions de coopération décentralisée avec 500 collectivités territoriales françaises). Ils sont les fondateurs du Fonds national de Solidarité Numérique (généralisation dans le monde des bénéfices de la société de l'information) et ont créé le "Forum pour une mondialisation responsable" qui, entre Davos et Porto-Allegre, est censé faire le point d'équilibre entre l'économie et le social, la réalité et la générosité !

Nos représentants devraient savoir que nous ne les avons pas élus pour voyager dans le monde entier et soulager la misère du globe, mais pour s'occuper des affaires locales.

Les citoyens doivent être maîtres de disposer de leurs dons aux œuvres comme ils l'entendent et ne souhaitent pas voir leurs élus distribuer leur argent en aide humanitaire à leur place !

Combien gagnent nos conseillers généraux ?

Depuis le 1^{er} novembre 2006, chacun des 54 conseillers généraux du Rhône perçoit au minimum une indemnité mensuelle de fonction de 2 843,67 €.

Les 15 vice-présidents touchent 3 619,22 € chacun et le Président 4 801,01 €.

Etant donné qu'un élu ne peut percevoir un montant total de rémunération et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire dite "de base" (environ 8 400 €), les élus qui dépassent ce montant, reversent la partie supérieure à ce montant, dite "écrêtement" à un autre conseiller de leur choix.

C'est ainsi que Mme DINI et MM. MERCIER, POUILLY, FISCHER et ZANCHI reversent leur écrêtement aux collègues qu'ils ont choisis !

Le Conseil Général et la Région Rhône-Alpes considèrent que la réduction du nombre de voitures dans Lyon, c'est bien ... mais seulement pour les autres !

Le Conseil Général étudie la réalisation d'un parc de stationnement sous le square Charles Delestraint. Il serait dédié à ses salariés ainsi qu'à ceux de la Préfecture la journée et pourrait être ouvert aux résidents le soir et le week-end.

Pourquoi encore favoriser le transport en voiture pour les agents publics, en contradiction totale avec le Plan de Déplacements Urbains, alors que ces mêmes agents bénéficient déjà de tous les modes de transports publics (métro, tramway, bus, vélo'v,...) ?

Le transfert du siège de la Région de Charbonnières au cœur de Confluent est également un non-sens (de plus !) à ce point de vue-là !

L'Etat français reconnaît implicitement l'erreur de calcul de TVA faite par EDF !

Nous vous avons informés de cette erreur dans le calcul de TVA sur la partie "abonnement" de la Taxe Locale sur l'Electricité (TLE). Suite à l'action de l'association des contribuables de Drancy, assistée de plusieurs députés, l'Etat vient de reconnaître cette erreur d'application.

Il est désormais envisageable pour tous les abonnés d'EDF de demander le remboursement du trop perçu depuis 1999. Cela représente entre 2 et 115 € suivant la puissance du compteur et les taux de TLE pratiqués par votre commune et votre département.

Pour ceux qui veulent se faire rembourser, une lettre-type, un tableau des taux et un mode d'emploi sont disponibles sur le nouveau site internet de CANOL.

La ville de Lyon est princière, quand elle voit son intérêt !

L'organisation de la Biennale de la Danse nous coûte, comme chacun sait, de plus en plus cher : un déficit de 4 millions d'euros est programmé pour l'édition 2006 !

Comme la loi de finances dit que "les casinos peuvent bénéficier d'un abattement fiscal supplémentaire sur le produit brut des jeux correspondant à leur contribution au déficit résultant des manifestations culturelles de qualité", le conseil municipal de Lyon vient de donner un avis favorable pour que le Grand Casino "Le Pharaon" puisse bénéficier de cet abattement fiscal.

Il est donc invité à subventionner cette manifestation "de qualité" à hauteur de 400 000 euros.

Un déplacement de leurs impôts locaux, vers les impôts nationaux pour les contribuables du Grand Lyon !